

DECISIONS DU CONSEIL DE L'ORDRE DU 29/01/08

Réuni en session extraordinaire le 29 janvier 2008 à Yaoundé, le Conseil de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun a pris des décisions d'ordre général qui sont les suivantes :

1. Organisation du Congrès de l'AVA

Le Conseil a décidé, de retenir les 17, 18 et 19 Mars 2008 pour la tenue du Congrès AVA à Yaoundé.

2. Lutte contre les installations anarchiques et illégales des cabinets et dépôts pharmaceutiques vétérinaires

- Faisant suite à la réflexion amorcée lors de sa session du 19/01/08, le Conseil a décidé la création d'une Brigade de l'Ordre, chargée de lutter contre les installations anarchiques et illégales des cabinets et dépôts pharmaceutiques vétérinaires sur toute l'étendue du territoire national.
- La Brigade sus-citée sera composée de onze (11) membres :
 - 1 chef de Brigade en la personne du Chargé du Développement de la profession au sein du Conseil de l'Ordre et des 10 représentants provinciaux de l'Ordre.
- La Brigade devra procéder en permanence aux enquêtes indispensables pour le constat des infractions, qu'elle soumettra au Président du Conseil de l'Ordre, qui prescrira les mesures appropriées à prendre.
- La Brigade pourra faire appel à toute autorité susceptible de lui prêter éventuellement main forte.

3. Caducée vétérinaire, carte professionnelle et Tableau de l'Ordre

Le Conseil de l'Ordre a décidé la mise en fabrication du caducée et de la carte professionnelle de l'ONVC. Le Tableau de l'Ordre présenté sous forme d'affiche publique, doit être également mis en fabrication selon le modèle retenu par la session du 19 janvier 2008.

Ces objets professionnels devront être disponibles lors de l'Assemblée Générale du 13 Mars 2008.

Le Président du Conseil de l'Ordre
Dr MAKEK Maurice